

Initiatives ministérielles

Au Canada, un enfant sur six vit maintenant dans la pauvreté. Près de la moitié des Canadiens qui ont recours aux banques d'alimentation sont des enfants, soit près d'un quart de million d'enfants canadiens.

En cette période de grave récession et de grande privation, le gouvernement serre à nouveau la vis aux Canadiens très démunis, en présentant ce projet de loi qui propose de plafonner l'aide versée dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

Il s'agit du programme qui frappe les plus pauvres des Canadiens en leur serrant la vis encore davantage. Le Parlement doit se rendre compte de la misère que ce programme causera et des victimes qu'il fera.

On nous dit, non sans raison, qu'il faut maîtriser le déficit. À l'heure actuelle, en effet, le déficit s'élève scandaleusement à plus de 400 milliards de dollars. Bon an mal an, l'État consacre nettement plus du quart de ses recettes au service de la dette, soit, sauf erreur, 32 milliards de dollars environ.

Une voix: Quarante-trois.

M. de Jong: Quarante-trois milliards de dollars pour le seul service de la dette. Il s'agit là, à mon sens, d'un transfert de richesses aux riches.

Qui sont ceux qui profitent de la situation? Bien sûr, il y a les institutions financières, les prêteurs, ceux qui ont les moyens d'épargner et d'acheter des obligations d'épargne du Canada. Il y a les banques et les investisseurs étrangers. Voilà les gens qui touchent une partie des 43 milliards de dollars. Songez à tout ce que nous pourrions faire avec 43 milliards de dollars. Mais blâmer les pauvres et les assistés sociaux, voilà qui est dégoûtant et obscène. Ils ne sont pas la cause du déficit.

Nous entendons souvent, notamment les députés de la droite et du Parti conservateur, dire que nous avons vécu au-dessus de nos moyens. Ils entendent par là, je crois, que nos programmes sociaux sont trop généreux. Or, j'ai appris il y a plusieurs années, et je soupçonne que les statistiques n'ont pas changé, que, en pourcentage du produit intérieur brut, un seul autre pays industrialisé consacre moins d'argent que le Canada aux programmes sociaux, à savoir la santé, l'éducation, les allocations familiales, les pensions de vieillesse, l'assistance sociale, et ainsi de suite. Nous dépensons moins que les Pays-Bas, l'Allemagne, le Danemark, la Suède, l'Italie et la

Grande-Bretagne. Seuls les États-Unis consacrent moins d'argent que nous aux programmes sociaux.

Alors, ne venez pas me dire que nous dépensons trop pour les programmes sociaux, que ce sont les pauvres qui sont responsables du déficit. Il y a des pays, comme l'Allemagne et la Grande-Bretagne, qui ont des gouvernements conservateurs, mais ces gouvernements ont, je soupçonne, plus de conscience sociale que le nôtre.

Quelle est alors la cause de notre déficit? La vraie cause du déficit, et le budget déposé par le ministre des Finances conservateur en 1979 a été le premier à en faire état, ce sont ce qu'on appelle les «dépenses taxées», les échappatoires fiscales, lesquelles avaient été mises en place par les libéraux sous l'ancien ministre des Finances, le député de Vancouver Quadra.

Ces échappatoires ont fait en sorte que, par exemple, en 1983, un commis pouvait payer plus d'impôts que la Banque royale du Canada qui, bien qu'elle ait enregistré cette année-là des bénéfices de quelque 360 millions de dollars, n'a pas payé un sou d'impôt.

Ces échappatoires fiscales sont la cause du déficit du fait qu'elles font perdre au fisc des recettes qui lui sont dues. Voici un autre bel exemple. On sait que, par suite de la réforme fiscale de 1971, dont le mot d'ordre était «un dollar est un dollar est un dollar», tout dollar devait être assujéti à l'impôt qu'il soit gagné sous forme de salaire, de bénéfices, de dividendes ou de gains en capital.

Or, en 1971, année où l'on a aboli l'impôt sur les successions, le gouvernement du jour, les libéraux, afin de venir en aide aux Campeau, aux Weston et à leurs richissimes amis, a permis à ceux-ci de placer leur fortune en fiducie. À l'époque, on estimait qu'on leur permettait de placer leur fortune en fiducie et de ne pas payer d'impôt pendant 21 ans—en d'autres termes, on leur accordait un report de 21 ans.

• (1600)

M. Lee: Monsieur le Président, je serai très bref. J'ai clairement entendu l'orateur parler d'un député en le désignant par son nom.

Selon moi, il aurait été préférable de parler du député de Vancouver Quadra. Je suis sûr que le député connaît cette règle et qu'il voudra bien la respecter.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Regina—Qu'Appelle a deux minutes pour terminer ses remarques.